

Nom commercial

Numéro de la matière: 066308

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° d'article 06630800

Numéro d'enregistrement

Numéro d'enregistrement 01-2119531326-45-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie agro-alimentaire, Agent blanchissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Nom commercial

Numéro de la matière: 066308

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P280.1 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P313 Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Disulfite de disodium

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Disulfite de disodium**

No. CAS	7681-57-4	
No. EINECS	231-673-0	
Numéro d'enregistrement	01-2119531326-45-XXXX	
Concentration	>= 77	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Acute Tox. 4	H302
	Eye Dam. 1	H318

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.).

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau par petites gorgées. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

Nom commercial

Numéro de la matière: 066308

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. Oxydes sulfuriques (SOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les poussières. Écarter personnes sans défense. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Disulfite de disodium

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	5	mg/m ³
Établie le: 2017; Remarque: OAWKT		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nom commercial

Numéro de la matière: 066308

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Temps de pénétration	> 480	min	
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.11	m	
Temps de pénétration	> 480	min	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Poudre		
Couleur	incolore		
Odeur	légèrement perceptible		
valeur pH			
Valeur	3.5	à	5
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	env. 150		°C
Point d'éclair			
Valeur			°C
Remarque	Non applicable		
Pression de vapeur			
Remarque	N'est disponible		
Densité			
Valeur	1.0	à	1.2 kg/dm ³
Source	Fiche de données de sécurité fournisseur		
Hydrosolubilité			
Valeur	470		g/l
température	20	°C	
Source	Fiche de données de sécurité fournisseur		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
log Pow	-3.7		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réaction exothermique avec: Agents d'oxydation, Nitrite, nitrates, sulfures, Formation de gaz avec: Acides

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial

Numéro de la matière: 066308

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'540	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Disulfite de disodium**

Espèces	rat	
DL50	1540	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Disulfite de disodium**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
Source	RTECS	

Sensibilisation (Composants)**Disulfite de disodium**

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Disulfite de disodium**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	150	à	220 mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	DIN 38412 T.15		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Disulfite de disodium**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	89		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202		

Toxicité pour les algues (Composants)**Disulfite de disodium**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CI50	48		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Disulfite de disodium**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	56		mg/l
Durée d'exposition	17	h	

Nom commercial

Numéro de la matière: 066308

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Source

IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité**Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**

Disulfite de disodium

Valeur

165

mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow

-3.7

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.